

Le nommé Maurice Bichon a tiré deux coups de pistolet à bout portant sur son fils, et chose inouïe, ne l'a pas atteint, le pistolet avait dévié.

Maurice Bichon, était un misérable, jaloux, paresseux, ivrogne, et d'un caractère des plus violents. Pendant quinze ans il a maltraité sa femme et surtout sa malheureuse femme, qui jout, elle, de l'estime générale.

Depuis quatre ou cinq ans, il avait quitté le pays, abandonné sa famille, travaillant cependant dans l'arrondissement et ne reparaissant de temps à autre, dans Avesnes-lez-Aubert, que pour se livrer à ses habitudes d'ivrognerie et des tentatives d'assassinat sur sa femme, à laquelle, à plusieurs reprises, il a porté des coups de couteau.

Avant-hier il vint au village et fit appeler son fils, qu'il conduisit dans un estaminet peu éloigné de la demeure de sa femme. Ils causèrent pendant quelque temps et sortirent ensemble, quand, tout à coup, le misérable montrant un pistolet à son fils, lui dit : Tu vois que je puis me défendre et attaquer même. — Cachez votre arme, lui répondit son fils, on pourrait vous voir.

— Bah ! je ne crains personne.

Et, en disant cela, faisant un pas en arrière, il mit son fils en joue.

Celui-ci rentra vivement dans le cabaret poursuivi par son père, qui fit un faux pas et tomba sur les genoux, en faisant feu à deux reprises.

Les balles déchirèrent les habits du jeune homme, en effleurant légèrement son dos.

Il dut la vie à la chute de son père.

Bichon prit alors la fuite par la route de Solesmes, sans qu'on ait pu l'arrêter.

Mais hier, à Quiévy, village éloigné de 6 kilomètres en face de M. Moreau, muni d'un fusil, il se fit arrêter par un Monsieur qui l'accompagnait : Voici l'assassin d'hier, allons prévenir les autorités.

Bichon venait d'entrer dans un cabaret. Peu de temps après, le maire de Quiévy, accompagné de quatre hommes, arrivait au moment même où Bichon sortait de ce même cabaret.

En voyant les gens qui venaient l'arrêter, le misérable, le pistolet à la main, pircuetta et s'écria à haute voix : Allons, Maurice, tu en as fait assez !

Et il se fit sauter le crâne !

La mort fut instantanée.

Triste fin d'une triste vie !

— MAURÈGE. — Toutes les usines de Maubeuge continuent à chômer faute de charbon, et les directeurs ne savent pas encore s'ils pourront bientôt reprendre le travail.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille LADSOUS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Catherine FOURNIE, épouse de Monsieur Louis LADSOUS, décédée à Roubaix le 23 décembre 1879, dans sa 56e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le mardi 30 courant à 9 heures, aux VIGILES, le même jour, à 4 heures, et au CONVOI ET SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le mercredi 31 dudit mois, à 9 heures 1/2 en l'église Notre-Dame. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Redoute, 67.

PRIX DU PAIN

POUR SERVIR DE RÉGIE AUX BOULANGERS

Pain de ménage.

Composé de deux tiers de blé blanc et un tiers de blé roux ou maïs.

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à . . . 0,33,00

Pain de deuxième qualité.

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à . . . 0,37,30

Pain blanc.

Composé comme le précédent, avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur.

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à . . . 0,41,00

Pain de fleur, dit pain français, composé de fleur de première qualité.

Le pain de 125 grammes est taxé à 0,05,75

Les deux pains, à . . . 0,11,50

Les quatre pains, à . . . 0,23,00

Les huit pains, à . . . 0,46,00

Fait à l'hôtel de la mairie de Roubaix, le 29 décembre 1879.

Le maire de Roubaix, C. DAUDET.

Belgique

Mons. — La grève du Borinage. — La Tribune de Mons, dit qu'un escadron de lanciers a été dirigé vendredi sur le borinage, et que cent gendarmes, expédiés du Brabant, sont arrivés à la caserne de Mons.

De son côté, le Journal de Mons croit savoir que, dans la nuit de vendredi à samedi, environ deux cents houilleurs, parmi lesquels beaucoup de femmes, ont pillé les rivages de Jemmapes et ont emporté une assez grande quantité de charbon. Il ajoute que la gendarmerie a été mandée en toute hâte, mais il ignore si des arrestations ont été opérées.

Au dernier moment, nous apprenons que, indépendamment de l'escadron de lanciers dont parle la Tribune de Mons, un bataillon du 7e chasseurs à pied est parti pour Wasmes et Dour, deux compagnies du 13e de ligne sont allées au Flénu et à Paturages, et deux autres compagnies du 13e sont consignées.

Dans un meeting qui a eu lieu vendredi à

4° De dire quelle était la valeur de l'immeuble au moment de la donation.

quelle est sa valeur actuelle, quelle est la plus-value résultant du bénéfice du temps;

5° De vérifier si des dégradations ont été commises; en cas d'affirmative, d'en indiquer la nature et la valeur;

6° Autorise les experts à s'entourer de tous renseignements et à faire toutes constatations, recherches et vérifications utiles à l'accomplissement de leur mission et à éclairer la religion du tribunal;

7° Dit que les experts dresseront de leurs opérations un rapport détaillé qui sera par eux déposé au greffe, pour être ensuite par les parties conclu et par le tribunal statué ce qu'il appartiendra;

8° Dit qu'en cas de refus ou d'empêchement de l'un ou de plusieurs des experts, il sera pourvu à leur remplacement, par ordonnance de M. le président sur simple requête à lui présentée par la partie la plus diligente ou même d'office.

9° Ordonne l'enregistrement de la copie de la lettre de M. le maire de Brignoles à M. Auran, en date du 10 janvier 1874.

10° Condamne la commune aux dépens, y compris tous les frais d'enregistrement du présent jugement.

11° Réserve aux demandeurs, comme contribuables, tous leurs droits et actions, tant contre Joseph Bonnefoy et les autres membres du conseil municipal, que contre qui il appartiendra.

NOUVELLES DU MATIN

UN DUEL

Paris, 29 septembre, 8 h.

Un duel a eu lieu aujourd'hui entre M. Humbert et M. Mayer, directeur de la Lanterne.

L'épée de M. Humbert s'est cassée.

Le duel a été ajourné par suite du manque d'autres épées.

Les témoins se réuniront ce soir pour décider quand il recommencera.

UN INCENDIE A BOSTON

Boston 28 décembre.

Un grand incendie s'est déclaré dans les rues Devonshire et Fédérale.

Beaucoup de magasins ont été détruits. Les pertes sont évaluées de 21 à 22 millions de dollars; elles sont couvertes par les assurances.

LE NOUVEAU MINISTÈRE ET LA PRESSE

Paris, 29 décembre 8 h. soir.

M. Emile de Girardin, dans la France qualifie le nouveau ministère de ministère imprévu. Il doute qu'il suffise à désarmer l'Union républicaine et l'extrême gauche.

La Liberté dit qu'il est difficile de prévoir la politique du cabinet.

Le Temps trouve que sans être brillant de surface le ministère a toute la solidité du groupe qu'il représente. Il dit qu'il aura la majorité longtemps et jusqu'aux élections s'il a le courage de son opinion et le

du ministère à M. de Freycinet avec lequel il aura une conférence.

M. le comte de Pontécoulant, directeur du cabinet de M. Waddington, quitte les fonctions qu'il occupait, et rentre dans l'inactivité de son grade de ministre plénipotentiaire.

M. René Valléry Radot, secrétaire particulier de M. de Freycinet, succédera à M. Lefrane dans les fonctions de secrétaire de la présidence du conseil.

La commission mixte chargée d'arrêter la formule définitive du projet de loi sur le service de l'état-major, s'est réunie hier, dans l'après-midi, au ministère de la guerre pour se constituer.

M. Duclère, sénateur, a été nommé président, et M. Patisier, député, secrétaire.

La commission a décidé de borner son travail à l'examen des points sur lesquels le Sénat et la Chambre ont adopté des solutions différentes de ne pas rentrer dans le principe même de la loi, à savoir : si le corps de l'état-major sera ouvert ou fermé.

On pense qu'ainsi circonscrit, le travail de la commission ne comprendra que quelques séances, et que cet important projet pourra être discuté et voté dès les premières semaines de la session de janvier.

M. Mayer a reçu de ses témoins la lettre suivante :

Mon cher Monsieur Mayer.

Il est de notre devoir de vous faire connaître les circonstances par suite desquelles nous ne pouvons vous remettre un procès-verbal signé par les quatre témoins de votre rencontre avec M. Humbert.

Ce procès-verbal avait été commencé d'un commun accord de la manière suivante :

« A la suite d'une polémique engagée entre la Lanterne et le Mot d'Ordre, une rencontre à l'épée a été décidée entre MM. Eugène Mayer et Alphonse Mayer.

« Mes témoins de M. Eugène Mayer étaient MM. Bose, député du Gard, et Parrot, capitaine en retraite.

« Ceux de M. Alphonse Mayer étaient MM. Emile Richard et Charles Tabaraud, rédacteurs au Mot d'Ordre.

« La rencontre a eu lieu à l'épée. Au deuxième engagement, l'épée de M. Humbert s'étant rompue, le combat a dû cesser.

« Arrivés à ce point, nous avons, selon votre désir, demandé aux témoins de M. Humbert que le procès-verbal constatât la présence sur le terrain du combat, des deux écoles qui accompagnaient les parties, ainsi que de M. Lepellétier.

« Nous avons également déclaré à ces messieurs que nous avions reçu de vous le mandat de réclamer une seconde rencontre et d'en fixer la date à après-demain.

« Les témoins de M. Humbert s'étant re-

çu des instructions pour appuyer, le cas échéant, les demandes anglaises, ce missionnaire étant allemand.

Le sultan recevra aujourd'hui M. Layard; il est probable qu'une solution rapide et satisfaisante du différend interviendra.

Constantinople, 29 décembre.

M. Layard a reculé jusqu'à mercredi le délai pour la réponse à sa demande relative à la mise en liberté de Ahmed.

Saïd-Pacha et Savas-Pacha ont proposé au Sultan d'arrêter l'affaire et d'en ordonner la Porte donner demain sa réponse.

La séance de la commission turco-grecque a été renvoyée à demain mercredi.

DERNIÈRE HEURE

Une circulaire de M. de Freycinet

Paris, 30 décembre.

Avant de quitter le ministère des travaux publics, M. de Freycinet a adressé à l'ingénieur en chef une circulaire dans laquelle il exprime les regrets qu'il éprouve de se séparer des ingénieurs.

M. de Freycinet ajoute qu'il aimait passionnément son œuvre et qu'il se flattait de la conduire à bonne fin avec eux.

Il exhorte aussi les ingénieurs à continuer l'œuvre commencée avec son successeur qui a adopté et défend vaillamment son projet.

Le ministre termine en disant qu'il ne cessera pas de suivre attentivement les travaux des ingénieurs et de s'intéresser à eux.

COMMERCE

BOURSE DE PARIS

(Services gouvernementaux)

30 DÉC. 29 DÉC.

3 0/0 81 55 ./. 81 30 ./.
3 0/0 amortissable 84 35 ./. 83 65 ./.
4 1/2 0/0 112 20 112 00 ./.
Emprunts 5 0/0 118 05 ./. 114 85 ./.
Goton, 12 1/2.
Recettes 61,000 h.
New-Orléans low-middling 88 1/2
Savannah 86 1/2

Dépêches de M. M. Schlagdenhauff et Co représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 30 décembre.

Ventes 300 balles. Marché calme.

Liverpool, 30 décembre.

Ventes 8,000 b. Marché calme.

New-York, 30 décembre.

Recettes 61,000 h.

New-Orléans low-middling 88 1/2

Savannah 86 1/2

Marché de Courtrai du 29 décem.

Prix par hectolitre : Froment blanc, 25 25
26 25 ; Froment roux, 25 25 ; Seigle, 17 45
18 25 ; Avoine, 12 50 13 50. Prix par 100 kilogr.
grammes : Pommes de terre jaunes, 12 25 13 25
Pommes de terre rouges 13 25 14 25 ; Beurre par
1/2 kil. 4 54 4 72 ; Œufs, par 25, 2 50 5 25.

Houles, GRAINES ET FOURRAGES
Huile de colza, les 100 kilos, 72 25 73 25 ; Huile
de lin, les 100 kilos, 62 25 63 25 ; Graine de colza
indienne et étrangère, 100 k., 30 25 31 25 ; Grail

ISLAVINE, G C #, Membre du Conseil des Domaines de Russie, Directeur des Chemins de fer du Donetz; le comte de POURTALES-GOR-GIER, C #, propriétaire.

Versements :

100 fr. en souscriptions; 150 fr. à la répartition; 125 fr. de 1/2 de 25 ans; 180; 200 fr. du 15 au 20 hnt 1880.

Une bonification de 5 fr. sera accordée aux actions entièrement libérées à la répartition.

Le domaine de Dohetz va être exploité sur 5,000 hectares environ: il comprendra, par eau et par chemin de fer, arctie Volga, la mer Noire et la mer d'Azow.

Son charbon représente plus de 60 millions de tonnes; ses filons de minerais plus de 20 milliards de tonnes.

La vente de toute sa production annuelle est assurée par les achats des chemins de fer et du Gouvernement. Les calculs font ressortir une évaluation de bénéfices qui dépasserait 50 %

Les demandes seront reçues

Jeu 8, Vendredi 9 et Samedi 10 Janvier 1880

Au Siège de la Société centrale d'Industrie chimique du Donetz, à Paris, 67, rue Saint-Lazare,

et chez tous ses Banquiers et Correspondants.

Dés à présent on peut solliciter par correspondance.

Les coupons à échéance du 15 janvier sont reçus en paiement, ainsi que les valeurs cotées.

L'admission à la Cote sera demandée.

20478

BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE

Société anonyme au capital 100 millions de francs.

Souscription Publique

Le Samedi 10 Janvier 1880

1,200,000 Obligations

DE LA

BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE

Obligations de 1,000 Francs

ÉMISES A 480 FR.